

**A.P. ETLIN SARL**

A. ETLIN, E. PAQUOT, M. PASTURAL  
Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie  
Régionale de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**INITIATIVES SOLIDAIRES**

95 boulevard Félix Faure  
93300 AUBERVILLIERS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association INITIATIVES SOLIDAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2014 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'impossibilité de valoriser les contributions volontaires en nature exposée dans la note « Informations complémentaires - Valorisation des dons et apports en nature » de l'annexe.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Créteil, le 22 Juin 2016

Le Commissaire aux Comptes  
A.P. ETLIN SARL

C. BUSSON

le p&st  
22

Ap



## Bilan d'Initiatives Solidaires

Au 31 décembre 2015

ACTIF	BRUT	amortissements et provisions	NET	Net 2014
Actif immobilisé	122 796	42 144	80 652	96 122
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	122 796	42 144	80 652	96 122
<i>Immobilisations financières</i>				
Actif circulant	250 751		250 751	162 998
<i>Stocks</i>	10 000		10 000	
<i>Créances</i>	192 037		192 037	117 951
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	48 714		48 714	45 048
Comptes de régularisation	12		12	3 482
<i>Charges constatées d'avance</i>	12		12	3 482
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>373 559</b>	<b>42 144</b>	<b>331 415</b>	<b>262 603</b>
PASSIF	BRUT	amortissements et provisions	NET	NET 2014
Fonds propres	45 065		45 065	49 335
<i>Réserves</i>	11 722		11 722	5 494
<i>Report à nouveau</i>				
<i>Subventions d'investissement</i>	33 343		33 343	43 841
Résultat	(26 773)		(26 773)	6 228
Emprunts	19 839		19 839	24 503
Provisions pour risques et charges	11 000		11 000	
Dettes	282 284		282 284	182 537
<i>Concours bancaire</i>	59 825		59 825	
<i>Dettes fournisseurs</i>	122 636		122 636	95 608
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	99 823		99 823	86 929
<i>Autres dettes</i>				
Comptes de régularisation				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>331 415</b>		<b>331 415</b>	<b>262 603</b>

AP

→



## Compte de résultat d'Initiatives Solidaires

Au 31 Décembre 2015

	2015	2014
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	1 127 670	843 115
<i>Ventes produits recyclés et prestations</i>	34 006	16 675
<i>Prestations de services</i>	236 473	236 584
<i>Production stockée</i>	10 000	
<i>Subventions d'exploitation</i>	781 578	527 773
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>	29 101	37 448
<i>Dons, cotisations et autres produits de gestion</i>	36 513	24 635
Charges d'exploitation	1 172 686	843 407
<i>Charges courantes et de collecte</i>	115 524	76 998
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	12 293	11 167
<i>Salaires et traitements</i>	807 204	608 207
<i>Charges sociales</i>	196 942	133 713
<i>Dotations aux amortissements</i>	29 722	13 322
<i>Dotations aux provisions</i>	11 000	
<i>Autres charges</i>		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(45 015)</b>	<b>(292)</b>
Produits financiers		
<i>Produits nets sur livret</i>		
Charges financières	1 855	177
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	1 855	177
<i>Dotations aux provisions et amortissements</i>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 855)</b>	<b>(177)</b>
Produits exceptionnels	20 698	7 159
<i>Produits sur opérations de gestion</i>	20 698	7 159
Charges exceptionnelles	601	462
<i>Charges sur opérations de gestion</i>	601	462
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>20 097</b>	<b>6 697</b>
<b>EXCEDENT / (DEFICIT)</b>	<b>(26 773)</b>	<b>6 228</b>

AP

ES

## Annexes aux comptes de Initiatives Solidaires

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

### Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2015 est le premier exercice de l'association avec ses 2 chantiers en pleine activité. C'est aussi le premier exercice régi uniquement par la réforme des financements de l'IAE (décret N°2014-197 du 21 février 2014 portant généralisation de l'aide au poste d'insertion et diverses mesures relatives à l'insertion par l'activité économique (IAE) publié au Journal officiel du 23 février 2014) avec l'embauche des salariés en insertion en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), à l'instar des Entreprises d'Insertion, ouvrant droit à une aide au poste d'un montant socle de 19.354 € par ETP (Equivalent Temps Plein = 1.820 h travaillées) conventionné, avec 0 à 10% de montant modulable octroyé selon les critères établis (effort d'insertion / sorties dynamique / taux d'encadrement). L'association a donc mené son action 2015 avec cette double contrainte : développement des débouchés du chantier Revalorisation-Transformation et embauches selon une logique d'ETP et non de conventionnement par nombre de poste tel qu'en 2013 et 2014.

### Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément au plan comptable particulier des associations et fondations. Aucune dérogation ou modification aux principes et méthodes comptables n'a été mise en place au cours de l'exercice 2015.

### Informations à caractères fiscal

Compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées, l'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux.

### Informations relatives au Bilan

#### ACTIF

##### Immobilisations corporelles

La durée réelle d'utilisation des immobilisations corporelles est prise en compte comme base de calcul. Les durées d'amortissement sont donc les suivantes :

- 5 ans pour les travaux et installations générales
- 5 ans pour le véhicule utilitaire
- 3 ans pour les outils industriels
- 3 ans pour le mobilier de bureau
- 2 ans pour les ordinateurs portables
- 1 an pour les ordinateurs fixes d'occasion

##### Installation de l'atelier Revalorisation Transformation

(Amortissement linéaire sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/14	Acquisitions 2015	Diminutions 2015	Total au 31/12/15
51.621 €	4.200 €	9.000 €	46.821 €

##### Matériel industriel

(Amortissement linéaire sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/14	Acquisitions 2015	Diminutions 2015	Total au 31/12/15
28.433 €	14.259 €	0 €	42.692 €

##### Matériel de bureau et informatique

(Amortissement linéaire sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/14	Acquisitions 2015	Diminutions 2015	Total au 31/12/15
0 €	3.893 €	0 €	3.893 €

##### Matériel de transport

(Amortissement linéaire sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/14	Acquisitions 2015	Diminutions 2015	Total au 31/12/15
29.390 €	0 €	0 €	29.390 €

##### Stocks

Dans le cadre de son chantier Revalorisation / transformation, l'association produit des objets à partir de la récupération de métal et de bois. Le stock fin 2015 a été évalué pour un montant forfaitaire de 10.000 euros ne prenant en compte dans la valeur du bien que la partie autofinancée par l'association.

## Initiatives Solidaires

### Créances

Les créances s'établissent à 192.037 euros.

Elles concernent :

- Clients ..... 27.510 euros
- Etat à recevoir ..... 164.527 euros

Les clients correspondent :

- À la prestation de décembre du chantier Hôtellerie / Restauration pour 19.333 euros
- aux factures de ventes et commandes du chantier Revalorisation / Transformation pour 3.988 euros.
- aux frais engagés pour la formation d'un salarié pris en charge par Uniformation pour 4.189 euros

Les créances Etat à recevoir d'un montant de 164.527 euros correspondent à des subventions accordées à l'association dans le cadre de missions 2015 et se décomposent comme suit :

- 55.000 euros de FSE (fonds européens versés via le PLIE)
- 58.509 euros au titre des aides pour les CDDI
- 618 euros au titre des aides pour les emplois d'avenir et les CUI-CAE
- 28.000 euros du Conseil général
- 14.400 euros du Conseil Régional Ile de France
- 8.000 euros de Plaine Commune

Toutes les créances sont d'échéance à moins d'un an.

### Disponibilités

Les disponibilités sont constituées :

- du compte bancaire courant de l'association au CIC qui affiche une situation positive pour une valeur de 47.095 euros.
- de la caisse pour un montant de 1.619 euros.

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 12 euros. Il s'agit des abonnements Free de janvier 2016.

## PASSIF

### Fonds propres

Depuis 2013, l'Assemblée Générale a votée la mise en réserves des résultats de l'association (11.722 euros).

L'association a aussi bénéficié de subventions d'investissements, reprises chaque année à hauteur des amortissements.

#### Subventions d'équipement

Total au 31/12/14	Augmentation 2015	Diminution 2015	Total au 31/12/15
51.000 €	10.000 €	0 €	61.000 €

#### Reprise sur subvention d'équipement

Total au 31/12/14	Augmentation 2015	Diminution 2015	Total au 31/12/15
7.159 €	20.498 €	0 €	27.657 €

### Emprunts

Lors de l'achat du véhicule utilitaire, l'association a contracté un emprunt de 24.890 euros sur 5 ans (60 échéances), au TEG de 4,879%. Fin 2015, le capital restant dû s'élève à 19.839 euros.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges d'un montant de 11.000 euros correspondent au risque encouru sur la subvention PLIE FSE. Le risque a été évalué à hauteur de 20% selon le taux moyen de refus de certaines dépenses par les fonds européens.

### Dettes

Le compte bancaire courant de l'association à la Société Générale affiche une situation négative pour une valeur de 59.825 euros. L'association a signée une convention de découvert pour 60.000 euros pour une durée d'un an.

## *Initiatives Solidaires*

Les dettes fournisseurs et comptes créditeurs (108.300 euros) correspondent :

- aux frais de repas pris au restaurant collectif de l'ALJ93 (21.006 euros) ,
- aux frais de formations Aprelis et aux frais de décembre 2015 dont le règlement a été effectué au 1er trimestre 2016 (12.241 euros), aux factures non parvenues (12.511 euros),
- aux frais de décembre, avancés par les salariés permanents, et payés en janvier 2016 (543 euros)
- au compte Créditeurs divers (62.000 euros ) qui correspond à des avances de trésorerie faite par l'ALJ93.

Les dettes fiscales, sociales et autres dettes (114.159 euros) correspondent :

- aux provisions pour congés payés (20.759 euros)
- aux charges salariales du quatrième trimestre 2015, réglées en janvier 2016 (78.243 euros)
- aux charges fiscales 2015, réglées en février 2016 (15.157 euros)

L'association s'est engagé à rembourser les avances de fonds faites par l'ALJ93, partenaire de l'association, dès que sa trésorerie sera stabilisée (avance de trésorerie et factures de repas en attente).

Les autres dettes de l'association sont d'échéance à un an au plus.

### Informations relatives au compte de résultat

#### Ventilation des produits d'exploitation

Les opérations de ventes se composent en :

- la production du chantier Revalorisation / transformation vendue pour 34.006 €
- les prestations du chantier Hotellerie/Restauration pour 232.985 euros
- des prestations au cas par cas pour 3.488 euros.

Dans le cadre de son chantier Revalorisation / transformation, l'association produit des objets à partir de la récupération de métal et de bois. Les productions stockées s'élèvent à hauteur de 10.000 euros, montant forfaitaire ne prenant en compte dans sa valorisation que la partie autofinancée par l'association.

Les subventions d'exploitation se composent :

- des subventions d'Etat - Contrat ville (15.000 €), du Conseil régional d'Ile de France (48.000 €), du Conseil Départemental Seine Saint Denis (55.285 €), de fonds européens PLIE-FSE (55.000 €) dans le cadre des projets Ateliers Chantiers d'Insertion.
- des subventions liés aux contrats aidés pour 585.654 euros (CDDI), pour 829 euros (CUI-CAE), pour 13.810 euros (Emploi d'avenir).
- de la subvention de la Communauté de Commune (8.000 €) pour le projet de Communication de l'association.

Les reprises des amortissements correspond à l'annulation des frais d'architecte intégrés au cout 2014 de l'installation générale des ateliers métal.

Les transferts de charges se composent des prises en charges :

- par l'Uniformation des frais de formations des salariés en insertion (15.676 €),
- par les salariés du cout des repas pris au restaurant collectif de l'ALJ93 (12.524 euros).

Les autres produits concernent :

- les dons (16.468 €)
- les dons d'entreprise pour le chantier Revalorisation/ transformation (20.000 €)
- les cotisations des membres (45 €).

Cette année, l'association a émis des reçu fiscaux pour les dons reçus en numéraire ou en nature sur justificatif de la valeur des biens remis en don par les sociétés.

#### Ventilation des charges et produits exceptionnels

Les produits exceptionnels se décomposent en :

- produits sur exercice antérieur (200 euros)
- Reprise sur subvention d'équipement (20.498 euros)

Les charges exceptionnelles (600 euros) sont des régularisations de charges sur l'exercice antérieur.

#### Remboursements des frais aux administrateurs

Aucun frais n'ont été remboursés aux administrateurs.

**Informations complémentaires**

Valorisation des dons et apports en nature

L'association ne valorise pas les dons en nature.

L'association bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux administratifs et des ateliers du Chantier Revalorisation / transformation. Il est impossible d'évaluer précisément la valeur de cette gratuité dont l'association bénéficie, faute de référence sur le coût de gestion du site.

Information sur la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006

Les 3 plus hauts cadres dirigeants de l'association Initiatives Solidaires sont le Président, la Trésorière et le Secrétaire général. Ces 3 plus hauts cadres dirigeants ne perçoivent aucune rémunération de l'association.

Information sur les 5 plus hautes rémunérations

Le montant annuel brut des cinq rémunérations les plus importantes s'élève à 174.114 euros

Information sur les provisions pour indemnités de départ à la retraite des salariés

L'application des modalités du droit du travail pour le calcul des provisions d'indemnités qui seraient dues aux salariés de l'association au titre de leur départ à la retraite détermine une somme dont l'impact est négligeable pour l'exercice 2015. Aucune provision n'a donc été constatée pour ce poste.

Modification de la composition du personnel

Catégorie.	Effectif au 31/12/14	Entrées (1)	Départs (1)	Effectif au 31/12/15
CDDI	44	41	40	45
Non-cadres	5 CDI 2 CDD	3 CDI 1 CDD	1 CDI 2 CDD	7 CDI 1 CDD
Cadres	1 CDI			1 CDI
TOTAL	52	45	43	54*

(\*) correspondant à 42,43 Equivalent Temps Plein répartis entre les 2 sites de l'association.

(1) Y compris les transformations de CDDI en CDI.

Information sur les honoraires des Commissaires aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2015 est de 3.024 euros au titre du contrôle légal.

Événements postérieurs à la clôture des comptes 2015

Comme toutes les associations faisant appel à des subventions, l'association Initiatives Solidaires est particulièrement vigilante à l'éventuel impact que pourrait avoir les élections sur ses recettes. Nous avons enregistré des annonces de baisse des subventions pour l'année 2016. L'association reste donc très mobilisée.

6 pds  
Thy  
rejoindre

07